



# AVIS DE RECRUTEMENT

## Agents recenseurs

La Mairie de FORCALQUIER recrute 12 agents recenseurs  
du jeudi 16 janvier 2025 au samedi 15 février 2025

**Début janvier** : préalablement à la période de collecte, prévoir 2 séances d'1/2 journée de formation obligatoires et, entre ces séances, la tournée de reconnaissance des adresses à recenser.

**Du 3<sup>e</sup> jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte :**

- Votre disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- Large amplitude dans les horaires,

### Tâches à réaliser :

- Se conformer aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Rencontrer le coordonnateur communal régulièrement
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

### Qualités requises :

- **Disponibilité** : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi.
- **Capacité à assimiler les concepts** : l'agent recenseur doit assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui lui sont détaillés lors de sa formation.
- **Bonne connaissance géographique de la commune**
- **Discrétion, neutralité et capacité relationnelle**
- **Rigueur, méthode, sens de l'organisation**

**Rémunération** : sur la base d'un district d'environ 250 logements, rémunéré en fonction du nombre d'immeubles collectifs, de logements et de bulletins individuels, soit environ 900 € nets avec aléa de + ou - 20 % + frais de déplacement.

Lettre de motivation et C.V. à adresser **avant le 30 octobre 2024**

Hôtel de ville de FORCALQUIER

Service Ressources Humaines

1 Place du Bourguet – BP 40

04301 FORCALQUIER Cedex

ou par mail à : [annie.frey@ville-forcalquier.fr](mailto:annie.frey@ville-forcalquier.fr)